Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901771-20251208-2025DCM084-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation :
28/11/2025
Date d'affichage :
28/11/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
le huit décembre
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents :, Mme Conq, M. Bonaventur, Mme Evain, Mme Chentil J., M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Batany, M. Le Bec, M. Reux, M. Petton S., M. Jezequel, Mme Chentil M-C, Mme Jourden, Mme Lannuzel, Mme Pellé, Mme Jestin, M. Petton C, Mme Bouvier, , M. Jestin, M. Petton J., M. Quéméneur, Mme Viala

Absents représentés : M. Bourlès qui a donné pouvoir à M. Bonaventur, Mme Caouissin qui a donné pouvoir à M. Talarmin, Mme Gélébart qui a donné pouvoir à Mme Lannuzel.

Absents : M. Talarmin, M. Loëgel

Secrétaire : M. Philippe Batany

2025DCM084	**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE**

Exposé :

Monsieur Le Maire expose quelles sont les circonstances qui justifient l'intérêt pour la Commune de Plouarzel de pouvoir bénéficier à tout moment d'un crédit de trésorerie (notamment retard dans la perception de recettes prévues au budget telles que subventions, FC TVA, etc ...).

Considérant l'avis de la commission ressources et moyens réunie le 2 décembre sur les offres des établissements bancaires ;

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à

- décider de contracter auprès de la Caisse d'épargne une convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 400 000€ sur une durée de 12 mois aux conditions générales fixées dans la convention, et aux conditions particulières ci-après :

- Montant maximum du crédit de trésorerie : 400 000€
- Taux variable : ester + 0.55%
- Commission d'engagement pour frais de mise en place / frais de dossier : 500€
- Non utilisation : 0.10% de la différence entre la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen

- Prendre l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires à la couverture des intérêts.

- Prendre l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdits intérêts.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901771-20251208-2025DCM084-DE

- conférer, toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.